



Exercice 2024 – Budget primitif

Le budget primitif est établi sur la base des orientations et hypothèses débattues lors du conseil municipal du 26 février 2024.

Il intègre d'ores et déjà l'affectation des résultats issus de l'exercice 2023.

Pour mémoire, la commission finances s'est réuni le 15 février 2024 pour le DOB et le 14 mars 2024 pour le projet de BP2024.

* * * * *

Le budget 2024 est présenté avec les équilibres suivants :

Fonctionnement : 16 352 061.09 euros

Investissement : 5 546 417.96 euros

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Intitulé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP2024
002	Résultat de fonctionnement reporté			96 278,06	
011	Charges à caractère général	2 307 692,82	2 541 842,65	2 712 299,30	6 955 491,16
012	Charges de personnel	5 845 896,83	6 601 047,03	6 944 538,85	7 425 805,00
014	Atténuation de produits	124 909,00	130 695,00	97 504,00	109 800,00
022	Dépenses imprévues				
023	Virement entre section				
042	Opération d'ordre de transfert entre section	750 615,03	2 418 312,79	784 698,36	787 550,00
043	Opération d'ordre dans la section				
65	Autres charges de gestion courante	666 353,61	753 080,92	728 189,41	822 570,00
66	Charges financières	134 808,93	155 945,62	176 171,74	245 244,93
67	Charges exceptionnelles	24 342,84	33 930,16	4 239,49	5 600,00
68	Provisions		23 000,00	20 000,00	
	<i>Total dépenses de fonctionnement</i>	9 854 619,06	12 657 854,17	11 563 919,21	16 352 061,09

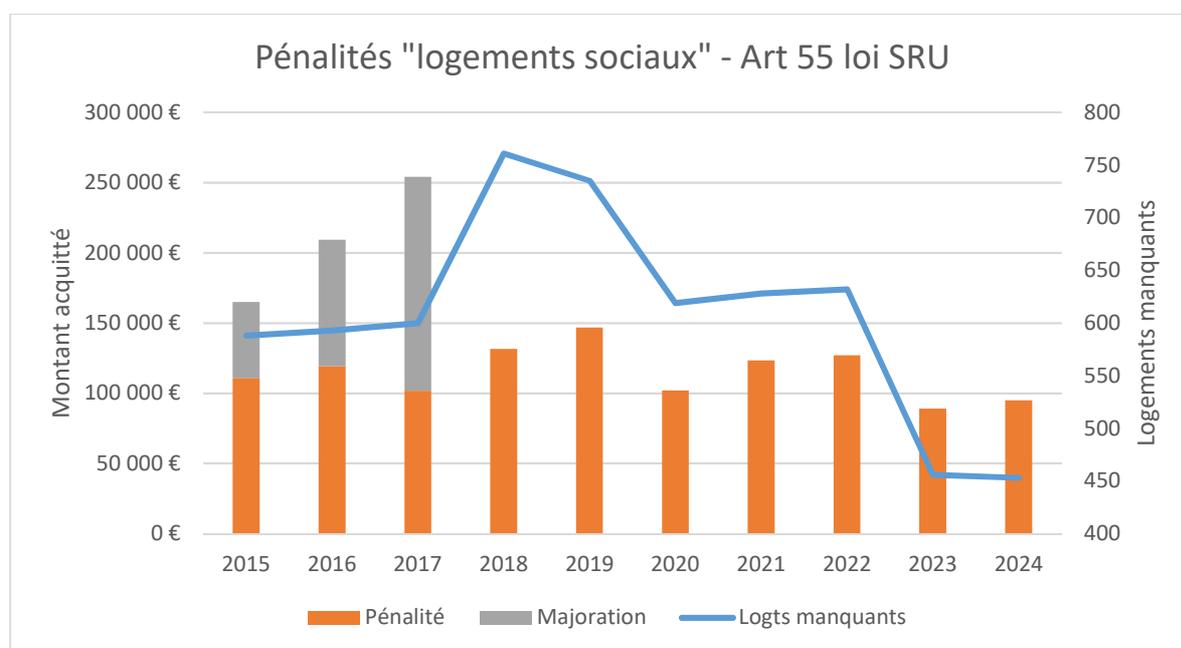
Dans le détail (hors opérations d'ordre)

→ Le chapitre 011 porte sur les charges à caractère général (les dépenses des services) et s'élève à 6 955 491.16. Ce chapitre, indépendamment des économies demandées aux services, est impacté par l'inflation ou le coût des prestations.

NB : la différence entre le réalisé 2023 et les prévisions 2024 concerne les compensations écologiques prévues pour la ZAC de la Garenque (elles sont prévues au chapitre 75 en recettes).

- ➔ Le chapitre 012 concerne les charges de personnel pour un montant 7 425 805 euros. Ce chapitre est soumis aux négociations salariales entre le gouvernement et les organisations syndicales de la fonction publique. Au 1^{er} janvier 2024, 5 points d'indice ont été accordés à l'ensemble agents publics.
- ➔ Le chapitre 014 porte sur les atténuations de produits. Il s'agit pour l'essentiel de la pénalité SRU acquittée pour manque de logements sociaux.
- ➔ Le chapitre 65 correspond aux charges de gestion courante (indemnités, contingents, SDIS, subventions...) pour un montant de 822 570 euros.
- ➔ Le chapitre 66, arrêté à 245 244.93 euros, permet le paiement des charges financières dont les intérêts d'emprunt pour l'essentiel.
- ➔ Le chapitre 67 permet notamment l'annulation de titres sur exercices antérieurs
- ➔ Le chapitre 68 consacré aux provisions ne prévoit pas de complément cette année. Pour mémoire, s'agissant des créances douteuses, la ville provisionne 15% des créances encore pendantes à N-2 (soit le 31/12/2021). A cette date, les restes à recouvrer s'élevaient à 40 941.44 euros. Les provisions déjà votées sont suffisantes.

Un focus sur la pénalité SRU



Les recettes de fonctionnement

Chap.	Intitulé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	400 000,00	588 537,40		640 714,85
013	Atténuation de charges	59 977,47	84 119,85	30 931,00	15 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section		184 022,25		
043	Opération d'ordre dans la section				
70	Produits des services	704 665,12	846 814,68	989 366,80	764 470,00
73	Impôts et taxes	7 036 957,74	7 478 579,66	8 829 652,18	8 783 876,24
74	Dotations, subventions et participations	2 144 684,29	2 078 776,79	2 680 513,05	2 408 800,00
75	Autres produits de gestion courante	54 493,42	56 688,87	170 803,98	3 739 200,00
76	Produits financiers	33,07	102,85	44,09	
77	Produits exceptionnels	42 345,35	1 241 260,70	3 322,96	
	<i>Total recettes de fonctionnement</i>	10 443 156,46	12 558 903,05	12 704 634,06	16 352 061,09

Dans le détail (hors opérations d'ordre)

- ➔ Le chapitre 013 porte sur les atténuations de charges pour un montant de 15 000 euros. Il s'agit des remboursements liés aux absences du personnel.
- ➔ Le chapitre 70 intègre les produits des services, concessions, redevances... il s'élève à 764 470 euros.
- ➔ Le chapitre 73 porte sur les impôts et taxes y compris l'attribution de compensation. Il atteint le montant de 8 783 876,24 euros. L'état fiscal 1259 qui fixe les bases pour 2024 n'a pas encore été communiqué à la commune. Il s'agit donc d'un calcul établi par rapport à 2023 assorti de l'évolution réglementaire fixée à +3,9%.
- ➔ Le chapitre 74 intègre l'ensemble des dotations, subventions... pour un total de 2 408 800 euros.
- ➔ Le chapitre 75 correspond principalement aux loyers des biens dont la commune est propriétaire et atteint 3 739 200 euros.
NB : la différence entre le réalisé 2023 et les prévisions 2024 concerne les compensations écologiques prévues pour la ZAC de la Garenque (elles sont prévues au chapitre 011 en dépenses).
- ➔ Le chapitre 77 porte sur des produits exceptionnels comme des remboursements d'assurances par exemple.

Un focus sur nos partenaires financiers (chapitre 74 hors DGF)

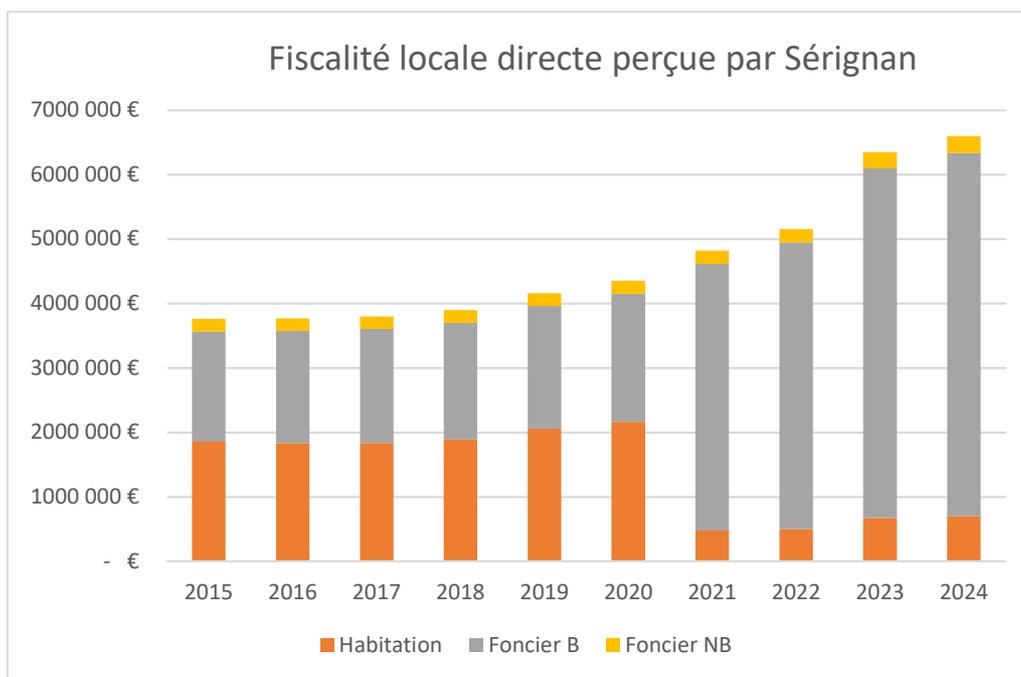
	2021	2022	2023
7472 Région	74 932	37 098	41 432
7473 Département	20 976	18 319	23 662
74718 CAF	365 064	428 072	450 074
74718 DRAC	25 000	38 000	3 8000
74718 MSA			9 313
74718 SACEM			6 425
74718 CNM	21 640	22 973	6 288

En matière de fiscalité directe

Pour mémoire, les taux décidés en 2023 sont les suivants :

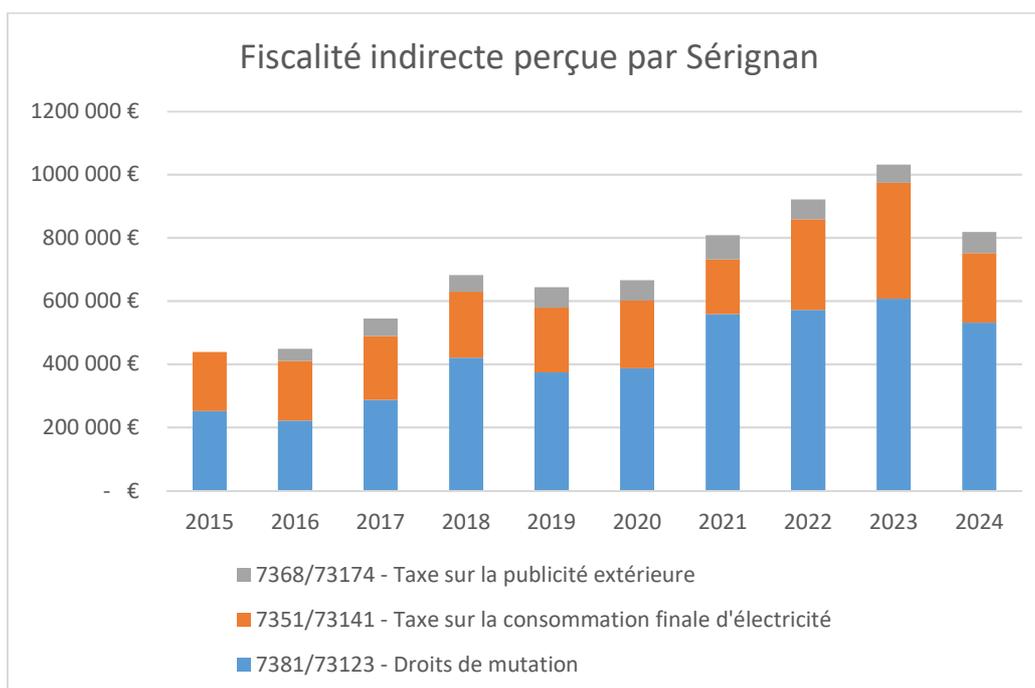
- Taxe d'habitation : 20.65% (ne concerne que les résidences secondaires)
- Foncier bâti : 50.67%
- Foncier non bâti : 113.73%

Le projet de budget 2024 est construit sur le maintien des taux.



En matière de fiscalité indirecte

Comme les années passées, les prévisions restent basées sur une moyenne des 4 derniers exercices.



Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Chap.	Intitulé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP2024
001	Déficit d'investissement reporté				975 287,95
020	Dépenses imprévues				
040	Opération d'ordre de transfert entre section		184 022,25		
041	Opérations patrimoniales				
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 662,58			12 000,00
13	Subventions d'investissement	650 000,00	104 125,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	901 793,87	757 347,07	682 957,18	688 821,33
20	Immobilisations incorporelles	320 137,17	200 147,69	155 746,22	550 050,18
21	Immobilisations corporelles	814 720,44	2 069 176,91	534 023,07	589 769,31
23	Immobilisations en cours	1 237 322,20	3 448 503,96	2 367 163,52	2 730 489,19
23	Autres immobilisations financières				
	<i>Total dépenses d'investissement</i>	3 925 636,26	6 763 322,88	3 739 889,99	5 546 417,96

Dans le détail

- ➔ Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts ou des cautions
- ➔ Les chapitres 20, 21 et 23 correspondent aux opérations d'investissement

Les recettes d'investissement

Chap.	Intitulé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP2024
001	Solde section investissement reporté	507 786,92	1 567 778,43	780 739,20	
021	Virement de la section de fonctionnement				
024	Produits de cessions des immobilisations				538 382,00
040	Opérations d'ordre	750 615,03	2 418 312,79	784 698,36	787 550,00
041	Opérations patrimoniales				
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 101 398,59	562 316,60	319 282,86	1 000 000,00
13	Subventions d'investissement	2 178 854,01	995 897,98	823 129,62	3 218 485,96
16	Emprunts et dettes assimilées	952 788,00	2 001 600,00	56 752,00	2 000,00
20	Immobilisation incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours	1 972,14			
27	Autres immobilisations financières				
	<i>Total recettes d'investissement</i>	5 493 414,69	7 545 905,80	2 764 602,04	5 546 417,96

Dans le détail :

- ➔ Le chapitre 024 correspond aux cessions immobilières validées par le conseil municipal et pour lesquelles, les actes seront signés en 2024.
- ➔ Le chapitre 10 reprend les dotations, le FCTVA (dépenses N-2) pour un montant de 395 000 euros et l'affectation de 500 000 euros en provenance de l'exercice 2023.
- ➔ Le chapitre 13 intègre les subventions d'investissement pour 3 218 485,96 euros qui ont déjà été notifiées
- ➔ Le chapitre 16 correspond aux cautions susceptibles d'être restituées. Le budget ne prévoit pas à ce stade de souscription d'emprunt.

Les principales opérations d'investissement prévues au budget primitif 2024 (hors restes à réaliser 2023)

- OP9342 - Matériel, outillage, mobilier : 36 695 euros
- OP9383 – Acquisitions immobilières : 379 000 euros
- OP9517 - Stade AITA : 824 000 euros
- OP9520 – Informatisation : 15 000 euros
- OP9523 – Incendie et secours : 30 000 euros
- OP9536 - Eclairage public (tranche 3) : 510 000 euros
- OP9573 – Collégiale : 20 000 euros
- OP9630 – Parc multisports BMX JO2024 : 440 000 euros
- OP9711 – confort thermique des écoles : 105 760 euros
- OP9714 - Voiries et pistes : 300 000 euros

La dette en détail (éléments issus du rapport d'orientations budgétaires)

En matière de trésorerie

Pour faire face aux éventuels besoins de trésorerie liés aux décalages de versements des subventions, la commune devrait souscrire début 2024 une ligne de trésorerie mobilisable ponctuellement selon les besoins.

En matière d'endettement

La commune dispose de 16 lignes actives d'emprunts.

11 sont souscrits à taux fixe, 5 à taux variable (3 d'entre eux sont indexés sur le livret A et 2 sur l'Euribor 3 mois).

Les intérêts d'emprunt liés au livret A devront être ajustés si le taux est appelé à augmenter de nouveau.

Au 31/12/2023, l'encours de la dette atteint 8 087 119 euros. Pour mémoire, les emprunts sont souscrits auprès de 6 établissements différents.

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	5 836 021 €	72,16%
Variable	240 886 €	2,98%
Livret A	2 010 212 €	24,86%
Ensemble des risques	8 087 119 €	100,00%

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	2 531 758 €	31,31%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 010 212 €	24,86%
BANQUE POSTALE / SFIL CAFFIL	2 223 250 €	27,50%
CREDIT MUTUEL	700 000 €	8,66%
CAISSE D'EPARGNE	321 898 €	3,98%
SOCIETE GENERALE	300 000 €	3,71%
Ensemble des prêteurs	8 087 119 €	100,00%

Profil d'extinction de la dette

